

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 26 février 2018 portant nomination des membres de la commission des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques

NOR : SSAS1830115A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de la culture,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, R. 382-3, R. 382-4 et R. 382-5,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques instituées par l'article L. 382-1 du code de la sécurité sociale, pour une durée de trois ans:

A. – Représentants des auteurs (6):

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Ghion (Christian)	M. Lemaire (Christophe)
Mme Leplay (Laurence)	M. Claudel (Christian)
Mme Brunet (Christel)	Mme Louineau (Katerine)
Mme Ruszniewski (Irène)	M. Valette (Clément)
Mme Diagne Chanel (Maryame)	Mme Lépine (Mireille)
M. Djivanidès (Jean-Pierre)	Mme Touvay (Monique)

B. – Représentants des diffuseurs (3):

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Dauberville (Floriane)	Mme Volkovitch (Séverine)
Mme Cormery (Lise)	Mme Romand (Mireille)
M. Berteaux (Christophe)	M. Fraissinet (Pierre)

C. – Représentants de l'État (2):

- la directrice de la sécurité sociale au ministère des solidarités et de la santé ou son représentant;
- la directrice générale de la création artistique au ministère de la culture ou son représentant.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale au ministère des solidarités et de la santé et la directrice générale de la création artistique au ministère de la culture sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères concernés.

Fait le 26 février 2018.

Pour la ministre des solidarités
et de la santé et par délégation :
*Le chef de service, adjoint à la directrice
de la sécurité sociale,*
J. BOSREDON

Pour la ministre de la culture et par délégation :
La directrice générale de la création artistique,
R. HATCHONDO